

Lausanne et région



Le Tribunal cantonal estime que les bouées et les pontons situés entre Paudex et Lutry sont néfastes pour le milieu aquatique, pour le paysage et pour l'activité des pêcheurs professionnels. FLORIAN CELLA

À Paudex, plus question d'amarrer devant chez soi

Justice
Les propriétaires qui se battaient pour conserver des bouées devant leurs propriétés ont perdu. L'intérêt écologique prime

Romarc Haddou

L'agrandissement du port de Paudex, achevé en 2014, fait encore quelques vagues. À l'époque, la hausse des tarifs avait donné lieu à une polémique. Aujourd'hui, un arrêt du Tribunal cantonal éclaire un autre pan du dossier. Il oppose le Département du territoire et de l'environnement (DTE) de l'État de Vaud à plusieurs riverains au bénéfice d'une bouée d'amarrage en pleine eau, entre le port de Paudex et celui du Vieux-Stand à Lutry. Alors que le Canton demande la suppression de ces emplacements et le regroupement des bateaux dans le nouveau port, les détenteurs s'y opposent. La justice vient de donner raison aux autorités.

Pour le Canton, les règles du jeu étaient claires: le triplement de la capacité du port implique le

retrait de 17 autorisations à bien plaisir, les détenteurs pouvant obtenir une place dans la nouvelle structure. «Le plan directeur cantonal des rives vaudoises du Léman indique qu'il faut assurer la tranquillité des secteurs les plus sensibles, notamment en les maintenant libres de tout amarrage en pleine eau, rappelle Philippe Hohl, chef de la division eau à la Direction générale de l'environnement. Nous sommes plutôt restrictifs sur ce point et, à Paudex, la démarche est logique. Les raisons sont environnementales, paysagères et en lien avec la pêche professionnelle.»

Quatre recourants

Des aspects sur lesquels s'affrontent donc le Canton et quatre recourants. Pour l'État, les amarrages en pleine eau provoquent notamment un phénomène de ragage (détérioration due au frottement) sur le fond lacustre et sont nocifs pour la végétation aquatique comme pour les zones de fraie. Ils constitueraient aussi une entrave à la pêche professionnelle dans un «secteur intéressant». Finalement, bouées et pontons influenceraient négativement les «qualités paysagères» du site.

Les recourants ne sont pas exactement de cet avis. Se basant

«Il n'y a pas de chasse aux sorcières, l'intérêt public est prépondérant»

Philippe Hohl, chef de la division eau à la Direction générale de l'environnement

sur le rapport d'un biologiste, certains considèrent que le secteur «ne comporte pas d'herbier digne de protection sur le plan biologique». Ils soulignent qu'ils ont opté pour de nouveaux systèmes d'amarrage limitant le ragage mais aussi que d'autres embarcations passent dans le secteur, voire s'y arrêtent. Ils arguent également que les bateaux amarrés en pleine eau participent à l'harmonie et à l'authenticité du paysage et pointent du doigt l'installation pour dix ans d'une plateforme scientifique de l'EPFL dans le secteur.

Pas suffisant pour le Tribunal cantonal qui, dans son arrêt, suit le Canton sur la quasi-totalité des arguments. Il est rappelé qu'une autorisation à bien plaisir peut être révoquée en tout temps si elle est motivée par «des considé-

rations pertinentes d'intérêt public». C'est le cas ici, estime le Tribunal cantonal.

«Face à des ayatollahs»

La décision fait bondir Félix Paschoud, l'un des opposants: «Il n'est pas question d'intérêt public mais des lubies d'un fonctionnaire. Nous sommes face à des ayatollahs qui décrètent qu'un bateau amarré c'est laid alors qu'on en voit sur toutes les cartes postales. Quant à l'argument écologique, il ne tient pas, nous utilisons des bouées intermédiaires qui limitent les frottements de la chaîne au sol. C'est abusif, voire arbitraire.» Cet avocat est d'autant plus énervé qu'il est domicilié sur le territoire de Lutry. «Je n'ai pas été consulté au moment où le port de Paudex a été agrandi, il y a eu violation de la procédure d'enquête. J'envisage très sérieusement de faire recours.»

Il reste en effet une dizaine de jours aux propriétaires pour porter leur cause devant le Tribunal fédéral. «Sinon nous entamerons avec eux la procédure d'assainissement, indique Philippe Hohl. Il n'y a pas de chasse aux sorcières, c'est une mesure proportionnée car l'intérêt public est prépondérant.»

Une nouvelle Vaudaire pourrait ouvrir cet été

Lausanne
Incendié en 2013, le bistrot de Vidy est mis à l'enquête pour la troisième fois. Reconstruit, il pourra accueillir plus de monde

On croyait l'affaire pliée depuis belle lurette. Il n'en est rien. Le restaurant de la Vaudaire, à Vidy, attend encore sa renaissance, six ans après l'incendie qui l'a en grande partie détruit. Une nouvelle demande de permis de construire vient d'être mise à l'enquête, du 2 avril au 2 mai. «L'idée est d'ouvrir avant le 23 juin, pour l'inauguration du nouveau siège du CIO (tout proche, ndlr). Il faut dire que c'est un peu chaud», indique Natacha Litzistorf, municipale en charge du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture à Lausanne.

Pour le groupe hôtelier BOAS, qui porte le projet, ce n'est rien moins que la troisième tentative. Un premier projet, déposé en 2016, avait été rejeté par la Municipalité de Lausanne, jugé disproportionné. BOAS était revenu avec un deuxième projet mis à l'enquête à l'été 2017, qui prévoyait cette fois le maintien du bâtiment et la recons-

truction du 1^{er} étage détruit par les flammes. La seule opposition était venue de l'association Casa Luna, qui se battait encore pour imposer une vision alternative de l'avenir de la Vaudaire. Elle avait été levée par la Municipalité.

Ce deuxième projet a toutefois lui aussi tourné court. L'an dernier, les travaux ont en effet montré que la structure du bâtiment menaçait de s'effondrer. «Il a fallu raser toute la bâtisse pour des raisons de sécurité», indique Vanessa Benitez, responsable du bureau des permis de construire à la Ville de Lausanne. C'est ce qui explique cette troisième mise à l'enquête, qui prévoit une reconstruction du bâtiment à l'identique, avec léger agrandissement du restaurant. Mais alors que le précédent projet mis à l'enquête permettait d'accueillir 150 personnes au maximum, il y aura désormais de la place pour près de 250 personnes sur deux niveaux. Explication: un logement initialement prévu à l'étage sera finalement remplacé par une deuxième salle de restaurant et des terrasses. «Il y a une forte demande en été à laquelle l'ancien restaurant ne répondait pas», justifie Natacha Litzistorf. **C.B.A.**



La ruine du restaurant a finalement dû être détruite. GÉRALD BOSSHARD

Un musulman et une femme rabbin dialoguent

Lausanne
L'Espace des Terreaux invite Rachid Benzine et Delphine Horvilleur

Islamologue franco-marocain, Rachid Benzine est un partisan de «l'islam des lumières». Il prône une lecture historique et critique du Coran. Delphine Horvilleur est une femme rabbin française, issue de la mouvance libérale, en lutte contre le fondamentalisme. Les deux dialogueront lundi à l'Espace culturel des Terreaux. Un événement qui permet de «pré-

senter une autre vision» de l'islam et des religions en général que la vision normative qu'en ont certains contempteurs. Les travaux des deux intervenants montrent qu'il y a «une multitude de façons d'être musulman ou d'être juif. Aucune d'entre elles ne peut prétendre à un monopole», écrit le théologien Jean-Marc Tétaz. La rencontre se fait sous le signe des «religions plurielles». **P.C.**

Découvrir les multiples façons d'être juif ou musulman Espace culturel des Terreaux, Lausanne, lundi 8 avril, de 19 h à 21 h.

Épalinges

Aménagements routiers votés

Réunis en séance le 2 avril dernier, les conseillers communaux ont accepté d'accorder à la Municipalité un crédit d'entretien et de réfection du réseau routier pour un montant de 1,16 million de francs. Dans le détail, il s'agit de mettre en place la zone 30 km/h dans le secteur du chemin de l'Église, de rénover et de renforcer la chaussée de la route de la Croix-Blanche, de rénover la chaussée sur le chemin du Bois-de-la-Chapelle, de rénover la couche de roulement sur le chemin des Orchez, et de modifier les trottoirs au bas du chemin du Pré d'Yverdon. **L.A.**

Chœur d'hommes

Savigny Le chœur d'hommes L'Harmonie propose sa soirée annuelle ce samedi 6 avril, à 20 h 15 au Forum de Savigny, sous la direction de Mme Kwi-Hee Kauffmann-Bin. En seconde partie: chants et danses tirés de différentes revues, avec plumes et paillettes, par ArtistiKbaret Company Music-Hall. Entrée: 15 francs. **L.A.**

Pont12 en photos

Lausanne Le bureau d'architectes Pont12 a donné carte blanche au photographe Michel Bonvin. Sept chantiers en 2018 sont à voir à travers son objectif dans l'exposition «Entre chien et loup». Encore ce samedi chez Pont12 (rue Centrale 15, Chavannes-près-Renens), 13 h-17 h. **C.CO.**

Échallens

Nouvelle réserve forestière

La Commune d'Échallens a inauguré vendredi dans ses forêts son premier îlot de sénescence, une surface d'un hectare (ha) particulièrement humide. Toute intervention, ainsi que l'accès, y sera désormais impossible pour une durée de cinquante ans. La Direction générale de l'environnement indique que le canton compte aujourd'hui quelque 250 îlots de ce type pour une surface totale de plus de 750 ha. Mais ce chiffre est en constante augmentation. Leur taille varie de moins d'un hectare pour les plus petits à près de 25 ha pour les plus grands (pour une moyenne d'env. 3 ha). **S.MR**

Lausanne

Quatrième manif pour le climat

Les jeunes se rassemblent à nouveau pour le climat ce samedi 6 avril à Lausanne, de 15 h à 18 h. Voici le parcours du cortège: départ place de la Gare, puis avenue Ruchonnet, avenue de Savoie, avenue Jules-Gonin, rue du Grand-Chêne, place Saint-François, avenue Benjamin-Constant, place Benjamin-Constant, rue Caroline, pont Bessières, rue Pierre-Viret, rue de la Mercerie, place de la Palud, rue de la Madeleine, place de la Riponne. La police annonce que le trafic sera dévié en conséquence et que des perturbations de circulation sont à prévoir. **L.A.**

PUBLICITÉ

24heures Partenaire média

Je suis invisible!
D'après *Le Songe d'une nuit d'été* de William Shakespeare, mise en scène de Dan Jemmett

Ve 26 avril, 20h
Di 28 avril, 17h

THÉÂTRE DU JORAT
Les arts de la scène au cœur du terroir
Métiers (VD) theatredujorat.ch 021 969 67 95